

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2022 à 18h30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Conseillers municipaux présents : Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Johana VEYRAT, Valérie CLAIN, Christine FAVIER, Sébastien PUGET, Aurélie CHARDARD, Jean-Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD

Excusés : Delphine LAVIGNE (procuration à Valérie CLAIN)

Absents : néant

Date de la convocation : le 22 juin 2022

M. Yves BERNARD, adjoint assurant la suppléance, ouvre la séance à 18h30. Il installe comme conseiller municipal Noël MALLINJOURD, qui vient compléter le conseil municipal, suite au décès du maire, Michel BRUNET.

Une minute de silence est observée en mémoire à M. Michel BRUNET, décédé le 13 juin 2022.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Election du maire,
3. Détermination du nombre d'adjoints,
4. Election des adjoints

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Johana VEYRAT secrétaire de séance.

2 - Election du maire de Saint-Trivier-de-Courtes

M. Yves BERNARD cède la présidence à Christian REYNAUD, plus âgé des membres présents du conseil municipal (art. 2122-8 du CGCT).

Christian REYNAUD a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs parmi les membres du conseil municipal : Christophe DISSES et Aurélie CHARDARD.

Il a ensuite invité les candidats éventuels à la fonction de maire à se déclarer.

M. Yves BERNARD se porte candidat.

Le Président de l'assemblée appelle tour à tour chaque conseiller dans l'ordre du tableau général afin qu'il vienne voter sous la surveillance des assesseurs.

A cet effet, chaque conseiller est invité à prendre une enveloppe et un bulletin vierge, à se rendre dans la remise faisant office d'isoloir, afin de faire son choix puis à placer le bulletin dans l'urne transparente fermée à clés.

Les formalités de vote étant terminées, le Président et les deux assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins.

Les résultats sont les suivants :

15 bulletins dénombrés dont :

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Yves BERNARD ayant obtenu 14 voix, majorité absolue des voix exprimées, il est proclamé maire et a été immédiatement installé.

3 - Détermination du nombre d'adjoints

Tout en rappelant les dispositions du Code général des collectivités territoriales qui régissent le nombre d'adjoints, M. le maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à 3 avec possibilité de nommer un adjoint supplémentaire si le besoin s'en fait sentir.

A l'unanimité des votants, les élus décident de maintenir ce nombre d'adjoints.

4 - Election des adjoints

M. le Maire rappelle l'article L2122-7-2 du CGCT : dans les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste composée de trois noms, menée par M. Christian REYNAUD se présente :

- M. Christian REYNAUD
- Mme Françoise PIRAT
- M. Joël CORDENOD

Il est alors procédé au vote selon les mêmes modalités matérielles que l'élection du Maire. Une fois cette opération terminée, il est procédé au dépouillement des bulletins.

15 bulletins sont dénombrés.

La majorité absolue est acquise à partir de 8 voix en faveur de la liste.

La liste de M. Christian REYNAUD a obtenu 12 Voix.

On dénombre 2 voix pour Mme Catherine MOREL.

On dénombre 1 bulletin blanc.

La liste de M. Christian REYNAUD ayant obtenu la majorité absolue des voix exprimées a été proclamée élue.

Les adjoints ayant accepté cette fonction, ils ont été installés dans l'ordre suivant :

Premier adjoint : Christian REYNAUD

Deuxième adjoint : Françoise PIRAT

Troisième adjoint : Joël CORDENOD.

M. Yves BERNARD donne lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h15.

Signature du Maire :

Yves BERNARD



Signature du secrétaire de séance :

Johana VEYRAT

